

PERMANENCE IMPÔTS

De février à mai 2025, le Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy propose une permanence pour remplir les déclarations d'impôts 2024.

Conditions

- Habiter à Lancy
- Disposer de revenus et d'une fortune ne dépassant pas :

	Personnes seules	Couples et familles
Revenu annuel brut	CHF 50'000.-	CHF 60'000.- + CHF 8'000.- / enfant à charge
Épargne (max)	CHF 10'000.-	CHF 12'000.-

Inscriptions et tarif

- Inscriptions dès le 3 février 2025, uniquement à l'accueil du Service des affaires sociales et du logement (pas d'inscription par téléphone)
- CHF 25.- par déclaration (non remboursable, à payer lors de l'inscription)
- Places limitées

Rendez-vous

À l'issue de l'inscription, les documents à fournir pour l'établissement de la déclaration seront listés et un rendez-vous sera fixé à une date ultérieure avec un spécialiste, dans les locaux du Service des affaires sociales et du logement.

Service des affaires sociales et du logement

Accueil

Route de Saint-Julien 63

1212 Grand-Lancy

Tél. 022 706 16 66

sasl@lancy.ch

WWW.LANCY.CH

Ville de Lancy

